



COLLÈGE DOCTORAL RÉGIONAL AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS « Humanités et Sociétés »

Appel à candidatures 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 11 avril 2024

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce document donne les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de candidature pour intégrer le Collège doctoral régional « Humanités et Sociétés », mis en œuvre dans la région Afrique centrale et Grands lacs par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Ambassade de France au Cameroun et l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

1. PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS

Le Collège doctoral régional « Humanités et Sociétés » est un espace de perfectionnement pour les doctorants. Il apporte un encadrement scientifique de haut niveau, à la fois disciplinaire et transversal, qui vient en complément des programmes doctoraux de l'établissement d'origine.

Le Collège doctoral régional n'est pas une école doctorale et ne délivre aucun diplôme ; le diplôme demeure du ressort de l'établissement d'origine du doctorant.

Le Collège doctoral a une vocation régionale et offre des mobilités afin de favoriser le décroisement des chercheurs et leur ouverture à l'international et de stimuler le travail de recherche des doctorants. Il permet également la mise en relation des établissements engagés dans le projet, favorisant ainsi le développement de partenariats scientifiques. À terme, le dispositif vise aussi le renforcement des réseaux de chercheurs et l'émergence d'équipes structurées de recherche.

Le présent appel à candidatures a pour objet la sélection de doctorant.e.s qui bénéficieront d'un accompagnement sur une période de 02 ans **(2024-2026)**.

2. ACTIVITÉS DU COLLÈGE DOCTORAL

Les **principales** activités du Collège doctoral sont structurées sur 02 ans :

- des regroupements scientifiques apportant aux doctorant.e.s un complément de maîtrise de méthodologie, une ouverture vers la pluridisciplinarité et une émulation de groupe ;
- des présentations par les doctorant.e.s de leurs travaux de recherche (sujet de thèse, état d'avancement des travaux, rédaction d'article scientifique) ;
- la publication des actes du collège doctoral régional ;
- des mobilités de recherche dans le cadre du doctorat dans un laboratoire ou un centre de recherche d'une université partenaire ;
- des journées des solutions en lien avec les professionnels des domaines retenus afin de promouvoir des recherches ayant un fort impact sociétal.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les étudiant.e.s éligibles à une inscription au Collège doctoral régional « Humanités et Sociétés » sont **obligatoirement des doctorant.e.s de 2^e ou 3^e année à la rentrée académique (2023-2024), inscrits dans un établissement membre de l'AUF relevant de la Direction Afrique centrale et Grands lacs.**

L'existence d'une convention de cotutelle avec une université française ou de l'espace francophone serait un atout. De même que les projets de thèse co-construits avec la participation des unités mixtes de recherche (UMR-UMI) de l'IRD. Les bénéficiaires des bourses ARTS (allocation de recherche pour une thèse au Sud) de l'IRD seront admis à participer aux regroupements du Collège doctoral.

Les sujets de thèses doivent être présentés dans les **principaux domaines thématiques** du Collège doctoral :

- Normes et pouvoir
- Mutations sociales et développement durable
- Sociétés, symboles et identités
- Patrimoine et création.

Les candidatures doivent être appuyées de façon officielle par le représentant de chacune des institutions associées à la demande de formation. Seuls seront considérés les dossiers transmis sous l'autorité du plus haut responsable de l'établissement. Les encadreurs dans les universités d'accueil doivent s'engager de façon formelle par une lettre dûment signée à donner leur accord pour que le.a doctorant.e se rende disponible à participer aux activités du Collège doctoral.

Le.a candidat.e doit :

- Compléter le formulaire de candidature en ligne
- Être régulièrement inscrit.e en thèse dans un établissement membre de l'AUF en Afrique Centrale et Grands lacs (2^e ou 3^e année) ;
- Avoir moins de 35 ans à la date de clôture de l'appel à candidatures ;
- Inscrire sa thématique de recherche dans l'un des domaines du Collège doctoral ;
- Produire l'ensemble des pièces demandées (cf. Section 4).

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est obligatoirement complété **EN LIGNE** dans les délais impartis. Un seul dossier de candidature sera accepté par candidat.e. Les dossiers envoyés par courrier postal ne seront pas examinés. Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées ou traduites en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Les pièces à joindre au [formulaire en ligne](#) au format PDF :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae actualisé détaillant l'ensemble du cursus universitaire et la liste des publications et communications ;
- Copie du dernier diplôme obtenu, traduit s'il n'est pas rédigé en français ;
- Attestation d'inscription au doctorat pour l'année en cours ;
- Attestation d'accord de la plus haute autorité de l'institution (Recteur / Président de l'université) ;
- Lettre d'engagement signée par le.a directeur.rice de thèse montrant que le projet du doctorant/ de la doctorante s'intègre dans l'activité du laboratoire ;
- Descriptif (5 pages maximum, dactylographiées à interlignes simples) contenant en fonction de l'état d'avancement de la thèse : la discipline de rattachement, le domaine et le thème de la recherche, la problématique de la recherche, la revue de la littérature (travaux et études de référence), la méthodologie de recherche, les premiers résultats, le chronogramme des travaux qui restent à réaliser et éventuellement une liste de publications et communications ;
- Attestation de présence effective si le.a candidat.a est en activité (statut d'enseignant-chercheur) dans son établissement d'origine indiquant clairement son titre et sa fonction au sein de cet établissement ;
- Le cas échéant, la convention de cotutelle.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

Après examen de recevabilité administrative opéré par la Direction régionale Afrique centrale et Grands lacs, les membres du comité de pilotage du Collège doctoral procèdent à la sélection finale. Les principaux critères retenus sont :

- la pertinence du projet de recherche par rapport aux thématiques du collège ;
- la pertinence scientifique du projet
- la qualité de la démarche méthodologique et de l'état de l'art
- l'intérêt des résultats attendus
- la capacité d'extension du champ d'intérêt au-delà de la discipline de rattachement du projet ;
- l'inscription dans une école doctorale de la sous-région, à défaut, dans une unité de formation doctorale ou dans une faculté.

Seuls les candidat.e.s retenu.e.s seront contacté.e.s.

7. CALENDRIER

- Lancement de l'appel à candidatures : **14 mars 2024**
- Clôture de l'appel à candidatures : **11 avril 2024**
- Notification des résultats : **22 avril 2024**
- Premier regroupement du collège doctoral : **13 au 17 mai 2024**

8. CONTACT

Le dossier de candidature doit obligatoirement être rempli en ligne (avec les pièces demandées en fichiers joints).

Pour toutes les questions relatives à la procédure, merci d'adresser un courrier électronique à : technique-yaounde@auf.org